

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	45 (1916)
<b>Heft:</b>	15
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

\* \* \*

*Publication du Comité catholique de Propagande française à l'étranger. L'Eveil de l'âme française devant l'appel aux armes*, par MM. Georges ARDANT, Jean DESGRANGES et THELLIER DE PONCHEVILLE, in-8° de 224 pages, Paris, Bloud et Gay, éditeurs, 7, Place de Saint-Sulpice. — Prix : 2 fr.

Dans la préface de ce volume, le lecteur est prié de ne pas y chercher « la belle unité et l'harmonieuse ordonnance qui sont qualités essentielles pour un ouvrage d'esprit ». Les auteurs ont simplement voulu reproduire les notes qu'ils ont écrites au crayon, en hâte, dans un wagon, au coin d'un cantonnement, dans la sacristie d'une église dévastée ou à demi détruite. Ils ont pu les ajuster et en former des chapitres, où il n'y a point d'ingénieux arrangement, où la vérité n'est pas sacrifiée au pittoresque, mais où les auteurs se sont appliqués à refléter avec une vigoureuse sincérité des états d'âme qui portent en eux-mêmes leur grandeur et leur beauté. Ces observations qui se rapportent à la vie intérieure de la nation française, montrent jusqu'à quel degré existe l'éveil religieux au sein du peuple et des soldats qui combattent sur le front.

\* \* \*

Paul DELAY : *Les catholiques au service de la France. I. Les diocèses de l'intérieur*, Paris, Versailles, Meaux, petit in-8° de 344 pages, Paris, Bloud et Gay, éditeurs, 7, Place de Saint-Sulpice. — Prix : 3 fr. 50.

On trouve dans ce volume un tableau des œuvres de piété et de charité, auxquelles se dévouent depuis le commencement de la guerre les prêtres et les diocésains de Paris, de Versailles et de Meaux. Leur foi a exalté leur courage et l'auteur en rappelle à propos les belles et touchantes manifestations. Il cite des exemples admirables de zèle et de dévouement, qui font bien voir la part que les catholiques ont eue dans la fondation des œuvres de guerre et la place que tient la religion dans la vie nationale française. Ce volume révèle en partie une France inconnue de beaucoup de gens, une France qu'on ignore trop, la France catholique.

—♦—♦—♦—♦—♦—

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Suisse.** — Une réunion tenue à Lucerne le 8 février de la présente année, sous la présidence de M. le Dr Pestalozzi-Pfyffer, président de l'Association populaire catholique suisse, a examiné s'il ne serait pas opportun que toutes les associations scolaires des catholiques suisses s'unissent en un cartel pour la défense de leurs intérêts communs ? Cette union pourrait être réalisée en amenant nos associations à ne former qu'un groupement sous le nom de « Société suisse des écoles catholiques ». Pour hâter la réalisation de ce

projet d'union, l'assemblée de Lucerne a élu un comité, dont voici les membres : M. Erni, conseiller national, pour la Société des maîtres d'école et pédagogues catholiques de la Suisse ; M. Georges de Montenach, conseiller aux Etats, pour la Société académique de Fribourg ; le R. P. Durrer, recteur, pour l'Association catholique des maîtres de l'enseignement secondaire suisse ; Mgr Tremp, pour la Société catholique d'éducation ; M<sup>me</sup> Müller, pour la Société catholique des institutrices suisses ; M. le Président de la Société fribourgeoise d'éducation ; M. le Président de la Société valaisanne d'éducation ; M. le Président de la Société des instituteurs haut-valaisans ; M. le Président de la Federazione docenti ticinesi ; M. Hans von Matt, conseiller d'Etat ; M. Steiner, landammann ; M. Hättenschwiller, docteur en droit, secrétaire général ; le R. P. Dr Veit Gadien, rédacteur de la Schweizer-Schule. Le comité espère que ce projet sera favorablement accueilli dans les milieux intéressés. Pour le réaliser, il faudra surmonter de réelles difficultés provenant de l'organisation des diverses sociétés actuelles qui seront obligées de s'accommoder aux statuts du cartel présenté. On estime, toutefois, que les obstacles ne sont pas insurmontables. Si le comité d'action parvient à réunir toutes les forces scolaires et pédagogiques que possède la Suisse catholique, il aura rendu un notable service à la religion et au pays. Il faut souhaiter qu'il y parvienne.

**Fribourg.** — Dans sa séance du 29 juillet, la Commission des études, statuant sur les résultats des récents examens, a délivré comme suit les brevets de capacité pour l'enseignement primaire :

1<sup>er</sup> degré : MM. Joseph Montavon, de Montavon ; Marcel Moret, de Ménières ; Paul Mossu, de Broc ; Jean Bærtschi, de Rüegsau ; Auguste Hænni, de Toffen ; Hans Helfer, de Courlevon ; Paul Macherel, de Fribourg ; Jacob Mœri, de Champagny ; Walther Schwab, de Chiètres ; Ernest Weber, de Golaten ; Othmar Wæber, d'Ueberstorf ; M<sup>les</sup> Marguerite Alber, de Fribourg ; Jeanne Arlettaz, de Martigny ; Julia Bonny, d'Estavayer-le-Lac ; Jeanne Bussard, de Gruyères ; Esther Cretin, de Lentigny ; Simone Demont, de Vuillerens ; Georgette Fæssler, de Brunschofen ; Aimée Favre, de Pont (Veveyse) ; Germaine Giorgis, de Valangin ; Jeanne Glasson, de Bulle ; Alice Godel, de Domdidier ; Marguerite Guenat, de Noirmont ; Bertha Hunkeler, de Nebikon ; Rose Jaquet, de Fuyens ; Emma Jordan, de Domdidier ; Odette Milhau, de Cette (France) ; Rosine Monnard, d'Attalens ; Jeanne Moret, de Neirivue ; Maria Pugin, du Châtelard ; Anaïs

Python, du Châtelard ; Thérèse Robadey, de Lessoc ; Louise Roulin, de Treyvaux ; Mathilde Schröter, de Fétigny ; Marie Stroub, de Chésopelloz ; Marie Thorimbert, du Châtelard.

II<sup>me</sup> degré : MM. Pierre Fragnière, de Gumevens ; André Pauly, de Progents ; Marius Seydoux, de Grattavache ; M<sup>les</sup> Renée Chappuis, d'Estavayer-le-Gibloux ; Thérèse Crausaz, de Villeneuve ; Bertha Lambert, de Font ; Ernestine Papini, de Cellina (Lombardie) ; Inès Pillon, de Milan ; Louise Ridoux, de Corminbœuf ; Maria Schorro, de Tinterin ; Elisabeth Syring, de Belgard (Poméranie) ; Emma Vaucher, de Fleurier.

III<sup>me</sup> degré : MM. Léon Dessarzin, de Surpierre ; Jules Juillerat, de Rebevelier ; M<sup>les</sup> Emma Piccand, de Farvagny ; Rosalie Pittet, de Villars-le-Terroir.

Brevets de maîtresses d'ouvrages : M<sup>les</sup> Amélie Barras, de Chénens ; Jeanne Cosandey, de Bulle ; Cécile Guerry, des Friques ; Alice Maillard, de Villaranon ; Hanna Gmündner, de Hérisau ; Anna Baumann, de Weinfelden ; Anna Forster, de Bümplitz ; Marguerite Mœri, de Champagny ; Lydia Suter, de Thayngen.

— Dernièrement ont eu lieu à l'Ecole d'Arts et Métier les examens pour l'obtention du diplôme. Ces épreuves, pour les techniciens-électromécaniciens, ont été dirigées par M. le Dr Daniëls, professeur à l'Université, et par M. Maurer, ingénieur. Quatre élèves ont obtenu le diplôme.

A l'Ecole du bâtiment, les examens ont été dirigés par MM. Broillet et Meyer-Morard, architectes. Trois élèves ont obtenu le diplôme de technicien-architecte.

Les examens de géomètres ont été faits par les délégués de la Commission fédérale pour l'examen des géomètres du registre foncier : MM. Mermoud, conseiller national, à l'Isle (Vaud), Maillard, professeur à l'Université de Lausanne, et Dr Pierre Aeby, professeur à l'Université de Fribourg. Cinq élèves ont obtenu le diplôme de technicien-géomètre.

A l'Ecole normale de maîtres de dessin, trois diplômes ont été décernés. Avec grand succès : M. Jérémie Falquet, de Genève, et M<sup>me</sup> Ljuba Hœrmann, d'Agram (Croatie) ; avec succès : M<sup>le</sup> Marie-Louise Zehntner, de Fribourg. Ont fonctionné comme experts pour cette école : MM. Broillet et Schaller, architectes.

— Les examens du baccalauréat ès sciences commerciales pour les jeunes filles ont eu lieu du 8 au 13 juillet. Le jury était présidé par M. L. Daguet, membre de la Commission des études et représentant de la Direction de l'Instruction publique. M. Junod, inspecteur fédéral pour l'enseignement

commercial, assistait aux examens. Quatorze élèves ont été définitivement reçues bachelières.

Après avoir proclamé ces résultats, M. le Président du jury a félicité les élèves de leur travail et de leur excellent esprit, qui sont aussi, a-t-il dit, l'éloge de la Direction et du corps professoral de l'Ecole supérieure de commerce.

Ajoutons que, durant cette année, l'Ecole a compté 98 élèves ; ce qui constitue un effectif supérieur à celui de toutes les années précédentes. Dans ce nombre, les Fribourgeoises forment un élément important, à côté des contingents, également croissants, venus des divers cantons ou même de l'étranger.

— Des 183 apprentis des deux sexes portés au programme d'examens, 7 jeunes gens et 6 jeunes filles ont fait défection sans justification. Les 173 candidats qui se sont présentés aux épreuves légales, y compris 3 apprentis inscrits plus tard, ont obtenu des diplômes de première et de deuxième classe, sauf deux jeunes gens à qui la note suffisante n'a pu être décernée. Cette proportion est favorable ; elle dépasse la moyenne enregistrée en 1915 et celle des dix années antérieures, à l'exception de 1914, où il a été délivré le 60 % de premiers diplômes avec la note « très bien ».

Les résultats obtenus par nos apprentis de la dix-huitième session d'examens sont encourageants. Ils font bien augurer de l'avenir des métiers et du succès des futurs artisans qui ont vu, à la Grenette, la consécration de leurs efforts durant le temps de l'apprentissage.

**Vaud.** — Le tribunal territorial de la 1<sup>re</sup> division s'est réuni au Casino de Montbenon, à Lausanne, pour juger John Baudraz, d'Agiez, instituteur à Missy (Vaud), né en 1890, soldat au bataillon 2, accusé du délit d'insoumission assimilé à la désertion, pour ne s'être pas présenté à la mobilisation de la 1<sup>re</sup> division, le 23 mai 1916.

Le cas de Baudraz revêtait cette circonstance aggravante qu'il a déjà été condamné, en août 1915, à quatre mois d'emprisonnement et à un an de privation des droits civiques pour le même délit.

Interrogé, Baudraz a déclaré qu'il jugeait l'armée inutile et que son institution est contraire à l'esprit de l'Evangile.

L'auditeur, capitaine Chapuisat, a requis contre Baudraz un an de réclusion, l'exclusion de l'armée, deux ans de privation des droits civiques et la mise à sa charge des frais de la cause.

Baudraz a été reconnu coupable d'insoumission assimilée à la désertion, et condamné à cinq mois d'emprisonnement,

à deux ans de privation des droits civiques et à une part des frais fixée à 33 fr.

**Allemagne.** — Les autorités scolaires de la ville de Hambourg viennent de nommer un aveugle, M. Falius, maître à l'une des nombreuses écoles de la grande cité. M. Falius avait perdu la vue en 1895, alors qu'il achevait son école normale. Après avoir interrompu ses études pendant deux ans, il les a reprises et terminées avec succès. Il se rendit alors en France et en Angleterre pour apprendre la langue de ces pays et revint à Hambourg, où il s'établit comme maître de langues. L'inscription de l'enseignement des langues étrangères au programme des écoles primaires ayant été décidée, les autorités de la ville, après avoir mis à l'essai M. Falius, lui ont définitivement confié une classe de 40 élèves. C'est le premier aveugle, du moins très probablement, qui entre dans l'enseignement public allemand.

— L'idée de la réforme scolaire dans un sens nettement démocratique fait de notables progrès, ainsi que le prouve la motion votée par le *Landtag* prussien qui engage, en outre, le gouvernement de la Prusse à étudier comment le passage dans les écoles supérieures et l'obtention du diplôme de maturité (baccalauréat) pourront être facilités aux élèves ayant parcouru tout le cycle des études primaires ; à prendre au plus tôt des mesures rendant possible à un plus grand nombre d'élèves primaires bien doués, la fréquentation des écoles supérieures et, par conséquent, l'accès à toutes les professions indistinctement ; à permettre, par une augmentation des crédits, aux étudiants distingués dénués de ressources, de se destiner en plus grand nombre que par le passé, aux carrières pour lesquelles les études universitaires sont une préparation nécessaire. Ces trois vœux, votés par tous les partis, même la droite, sont considérés par la *Pädagogische Zeitung* comme les avant-coureurs de la Réforme.

**France.** — L'enseignement libre comptait, fin avril 1916, parmi ses membres mobilisés, 388 tués à l'ennemi, 184 blessés, 290 décorés, cités à l'ordre du jour ou promus à un grade supérieur. L'Ecole des Cordeliers, le grand collège de Dinan, comptait déjà en 1915, parmi ses anciens élèves mobilisés, 55 tombés à l'ennemi ; 18 avaient été promus à un grade supérieur, 5 décorés de la Légion d'honneur, 1 de la médaille militaire et 38 citations à l'ordre du jour avaient été accordées pour faits de guerre.

